

Le fondateur de l'Office culturel de Cluny mis en cause

— Le fondateur de l'Office culturel de Cluny, Olivier Fenoy, s'est désisté mercredi, devant le tribunal de police de Lyon, de la plainte pour diffamation qu'il avait déposée contre une ancienne membre de sa communauté qui l'accusait d'« abus de nature sexuelle et de manipulation » sur de jeunes hommes.

— Vingt ans après les faits présumés, cinq anciens membres ont témoigné pour la première fois.

— L'OCC et son fondateur réfutent toutefois la nature des faits.

Lyon

De notre envoyée spéciale

« C'était mon devoir de parler », lâche-t-elle, à la sortie de l'audience. Martine Poirson comparait mercredi devant le tribunal de police de Lyon. Cette enseignante de 63 ans faisait l'objet d'une plainte pour diffamation déposée par le comédien et metteur en scène Olivier Fenoy, 73 ans, fondateur de l'Office culturel de Cluny (OCC), une association artistique et culturelle d'inspiration catholique dont elle a fait partie de 1981 à 1991.

Ce dernier lui reprochait les termes d'une attestation qu'elle avait produite en juillet devant la cour d'appel de Paris, dans le cadre d'un procès aux prud'hommes opposant à l'OCC 21 requérants qui en avaient eux aussi été membres (*lire repères ci-contre*). Martine Poirson y mettait en cause Olivier Fenoy pour « des faits d'abus » sur certains membres de l'Office culturel de Cluny qui lui avaient été rapportés, « de nature sexuelle mais aussi de manipulation du fait de sa position d'autorité » (1).

Or, lors de l'audience, mercredi, Olivier Fenoy, représenté par son avocat, a finalement préféré se désister. Mais sa plainte s'était, semble-t-il, déjà retournée contre lui, car elle avait poussé cinq anciens « clunisiens », qui n'avaient jusque-là jamais parlé, à ajouter leurs témoignages au dossier. « Nous n'avions pas envie d'une démarche au pénal car ç'aurait été parole contre parole, et puis on était passé à autre chose depuis vingt ans. Mais cette plainte pour diffamation a été la goutte d'eau », explique Cyril (2), l'une des victimes présumées.

Fondée en 1963 dans un café du Quartier latin, Le Petit Cluny, l'as-



Le château de Machy, à Chasselay (Rhône), est l'un des lieux de résidence de l'Office culturel de Cluny. CC/Phildic/Wikimedia

sociation produit pièces de théâtre, films et spectacles, puis s'investit à partir des années 1970 dans l'animation culturelle. Se revendiquant de l'anthropologie chrétienne, elle forme dans les domaines de la danse, du cinéma, du théâtre, de l'architecture, accueille des jeunes en difficulté, ouvre un café des arts à Grenoble, un autre à Lyon...

En parallèle, dans le sillage des communautés nouvelles, les artistes qui animent les centres

culturels de l'OCC en France et à l'étranger se réunissent en communauté de travail et de vie. Ils adoptent un style de vie inspiré de celui des moines bénédictins, sans toutefois qu'aucun lien canonique ne soit jamais formalisé avec l'Église catholique dont ils sont proches mais souhaitent rester indépendants. « Nous sommes tous arrivés par l'art, avec une quête spirituelle forte, raconte Cyril. Cet organisme répondait à toutes ces aspirations.

On a vite déchanté. On s'est retrouvé tous à défendre l'indéfendable. Des doubles vies... »

Ces « doubles vies », ce sont d'abord, selon leurs témoignages, des « baisers forcés », des « exigences sexuelles dissimulées au reste des membres de l'association », la « graduation des prestations sexuelles (...) en fonction de "l'avancement" dans l'engagement para-monastique », décrit Martin, entré dans la communauté

à la sortie du lycée. La mécanique d'approche est toujours la même : « Olivier Fenoy disait avoir besoin que quelqu'un dorme dans son lit car il avait mal au dos. »

Bruno raconte son admiration pour Olivier Fenoy, qui invoque Padre Pio, Jean-Paul II, ses visites à Marthe Robin... Celui qu'il considérait comme un père et guide spirituel « lui accorde du temps, puis le premier baiser, accepté malgré le dégoût que cela lui avait inspiré parce que dans l'Évangile, Jésus touche la langue d'un homme avec sa propre salive pour lui rendre la parole »... Cyril décrit aussi « une pseudo mystique qui magnifiait la soi-disant homosexualité de Jean, le disciple que Jésus aimait ».

« Nous étions jeunes, nous arrivions dans une communauté chrétienne donc ouverts, confiants... Nos repères étaient perturbés. N'ayant pas réagi la première fois, je ne réagirai pas la suivante, ni les fois d'après. J'étais devenu une proie », confie-t-il. ●●●

repères

Une histoire complexe

1963. Création de l'Office culturel de Cluny.

1972. L'OCC est agréé comme organisme d'éducation populaire.

1981. Les attaques contre l'Office culturel de Cluny se multi-

plient. L'Église mène une enquête canonique.

1996. Parution du rapport parlementaire sur les sectes, parmi lesquelles est compté l'OCC. Une douzaine d'évêques prennent sa défense.

10 juillet 2014 et 12 mai 2015. L'OCC et l'association Patrimoine et développement sont condamnés par le conseil de prud'hommes de Paris à

verser des dommages et intérêts de 1 million d'euros à 21 anciens membres, « en réparation du préjudice résultant de la perte de chance de percevoir une retraite ». Ils estimaient que la relation qui avait existé entre eux devait être requalifiée en contrat de travail à durée indéterminée.

19 décembre 2017. La cour d'appel de Paris confirme jugement du conseil des prud'hommes.

« En aucun cas ces actes n'ont été des actes sexuels entre adultes consentants », affirme Martin. Il décrit comment « un refus de gratification sexuelle se transformait en pénalité pour incompétence professionnelle ». Flatteries suivies de blâmes, mises en quarantaine... Au-delà des abus sexuels dont ils l'accusent, les anciens membres de l'OCC, dont une poignée était à Lyon, mercredi, décrivent un système d'emprise et de manipulation.

En 1981, alors que des accusations de dérives sectaires circulaient déjà, le diocèse de Lyon avait mené une enquête canonique, dont les résultats avaient été présentés par l'OCC comme les lavant de tous soupçons. Pourtant, dans le texte que *La Croix* a pu consulter (et qui toutefois ne fait pas mention d'abus), les enquêteurs pointaient déjà « une méconnaissance grave du vrai sens de l'obéissance ».

« L'obéissance n'est pas une abdication de la personnalité, peut-on

lire, et l'exiger comme telle est une grave erreur, risquant de culpabiliser gravement le sujet, et entraînant une très grave responsabilité morale et spirituelle pour tous ceux qui utiliseraient un tel procédé. » L'enquête de 1981 préconisait aussi qu'Olivier Fenoy cède ses responsabilités et que l'OCC mette en place des élections.

C'est en 1996 qu'il se retire, au moment où l'une des victimes présumées dénonce ces faits dans la communauté. Les années suivantes, une quarantaine de membres vont la quitter. « Aujourd'hui, Olivier Fenoy ne peut être poursuivi au pénal car c'est prescrit, mais en se désistant, il admet que tout ce que Martine Poirson a écrit n'est pas de la diffamation », a réagi mercredi l'avocat de cette dernière, M^e Loïc Duchanoy.

L'avocat d'Olivier Fenoy, M^e Olivier Kress, a affirmé ne pas avoir qualité pour répondre sur ce point, invitant *La Croix* à « contacter directement l'intéressé ». Ce dernier

était « injoignable », a-t-on répondu au château de Machy où il réside. Olivier Fenoy a en effet quitté la semaine dernière toutes les fonctions qu'il conservait dans l'OCC.

« La gravité des accusations ne pouvait que l'amener à un retrait, mais nous renvoyons les accusateurs à leur conscience. La lecture que ces personnes font est sordide », explique le président de l'association, Benoît d'Argent. Il déplore aussi des « insinuations sectaires malveillantes qui poursuivent l'Office de Cluny depuis longtemps ». « Cela ne concerne pas la vie de l'OCC aujourd'hui. Nous avons relu notre histoire en préparant la procédure aux prud'hommes et donné notre vision des faits (3). »

Céline Hoyeau

(1) L'argumentation contenue dans les conclusions déposées par l'avocat de Martine Poirson est désormais publique.

(2) Les prénoms ont été changés.

(3) Sur le site *Un autre regard* : www.lesanneesblanches.info

Église en mouvement

Valence ouvre une nouvelle page pour ses archives

Les archives historiques du diocèse de Valence seront inaugurées aujourd'hui.

Historiens et particuliers sollicitent un fonds de plus en plus valorisé par l'Église.

Valence (Drôme)
De notre correspondant régional

Le cube de béton a poussé du jour au lendemain au dos de la maison diocésaine du Bon-Pasteur. « Grâce au legs généreux d'une institutrice », salue Angélique Berruyer, en désactivant l'alarme des archives historiques du diocèse de Valence sur lesquelles elle veille.

Les boîtes de classement sommeillent désormais dans un magasin à l'atmosphère régulée, sans comparaison avec l'évêché, vieux bâtiment où elles étaient entreposées sur des rayonnages de fortune. Quelques doublons de *La Semaine religieuse* y ont été rongés par l'humidité. D'autres documents ont été subtilisés ou découpés par des visiteurs indelicats.

Le nouvel équipement et l'embauche d'Angélique Berruyer au poste d'archiviste, assistée d'une petite dizaine de bénévoles fidèles, permettent de professionnaliser la conservation de la mémoire diocésaine. « C'est une dynamique générale. De plus en plus de diocèses nomment des archivistes dotés d'une solide formation », indique Krystel Gilberton, archiviste diplômée officiant au diocèse de Lyon, opérant en soutien d'Angélique, qui a appris son nouveau métier au fil des mois.



Pourquoi une telle montée en compétences ? Il s'agit de lutter contre les personnes venant aspirer les données pour les revendre à l'extérieur. De poser un cadre plus strict pour la communication d'informations confidentielles, notamment provenant des registres « BMS » (baptêmes, mariages, sépultures). Mais l'objectif est également de mettre en valeur un fonds constitué depuis le Concordat de 1802 – les archives plus anciennes ayant été nationalisées.

« C'est une porte d'entrée vers l'Église pour des gens d'horizons très divers », insiste Angélique Berruyer. Elle est régulièrement sollicitée par des personnes en quête de leurs racines, par des habitants d'anciennes propriétés diocésaines curieux de l'histoire de leur maison, par des guides-conférenciers. Ou encore, dernièrement, par des photographes amateurs intéressés par les chapelles du territoire. Sans compter les services diocésains eux-mêmes. Et, bien sûr, les historiens, membres des

sociétés savantes locales, ou universitaires.

Ce jour-là, ils sont quatre autour de la table de lecture, aménagée dans la médiathèque diocésaine. Notamment un docteur travaillant sur les vierges de vœu érigées après-guerre, et un historien achevant un ouvrage sur Pie VI, mort à Valence.

Pour les alimenter, Angélique Berruyer se rend au magasin, et tourne les manivelles des rayonnages mobiles. Un tiers seulement des étagères, soit 420 mètres linéaires, sont occupées. De quoi assurer l'avenir. « Nous profitons de l'inauguration pour sensibiliser l'ensemble des acteurs du diocèse, susceptibles d'alimenter le fonds », indique l'archiviste. Elle cite comme utilisateurs potentiels les services diocésains, les paroisses, les prêtres âgés ou les laïcs en mission ecclésiale. Il sera toujours temps de juger ensuite ce qui sera conservé ad vitam aeternam.

Parmi les conseils de l'archiviste : ne rien « éliminer » sans son avis ; et imprimer les mails importants, en l'absence d'archivage électronique. « Il nous manque également les photos, les vidéos, le contenu des sites Internet, etc. », regrette Krystel Gilberton, qui élabore des fiches-conseils à destination des diocèses de France pour corriger cette faille dans la conservation de la mémoire diocésaine. Une véritable urgence car, rappelle-t-elle, « ce qui est produit aujourd'hui, c'est l'histoire de demain ».

Bénévent Tosseri

essentiel

Australie — La nation présentera ses excuses aux victimes de pédophilie

Le premier ministre australien, Malcolm Turnbull, a annoncé hier qu'il présenterait, avant la fin de l'année, des excuses au nom de la nation aux victimes d'abus sexuels au sein des institutions, dont l'Église catholique. En 2012, après des années d'accusations d'abus sexuels, le gouvernement australien avait accepté de créer la commission d'enquête royale pour répondre à ces crimes pédophiles. Celle-ci a publié le 15 décembre dernier un rapport accablant en 17 volumes.

Islande — La Comece s'inquiète d'un projet de loi interdisant la circoncision

Le cardinal Reinhard Marx, président de la Commission des évêques de la Communauté européenne (Comece), s'est dit préoccupé par un projet de loi criminalisant la circoncision en Islande. Il « constitue une dangereuse atteinte à la liberté de religion », a-t-il déclaré. Déposé début février par quatre partis de gauche et du centre, le texte propose une peine maximale de six ans de prison pour toute personne qui causerait des dommages au corps ou à la santé d'un enfant en « enlevant des organes sexuels en totalité ou en partie ».

RD-Congo

Le pasteur qui avait invité Kabila à « passer le relais » est porté disparu

Dans une lettre adressée aux autorités congolaises, l'Église du Christ au Congo (ECC) – un collectif de 64 Églises protestantes – a affirmé, mercredi, être sans nouvelles du pasteur François-David Ekofo, qui n'aurait plus donné signe de vie depuis le 4 février. Le 16 janvier, à l'occasion d'un culte protestant organisé pour célébrer le 17^e anniversaire de l'assassinat de l'ex-président Laurent-Désiré Kabila, François-David Ekofo avait critiqué ouvertement le pouvoir, en présence d'officiels et de membres de la famille présidentielle. Invitant à l'alternance politique, le prédicateur avait lancé : « J'aime spécialement une course : la course de relais, où une personne transmet le bâton à une 2^e personne, à une 3^e et à une 4^e... Dans l'histoire du pays, c'est pareil aussi. Nous prenons un témoin que nous passons aux autres. » Selon la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RD-Congo (Monusco), le pasteur François-David Ekofo aurait emprunté un vol de l'ONU pour quitter la République démocratique du Congo.

Hautes-Pyrénées —

Lourdes fête le 160^e anniversaire des apparitions

Du 9 au 12 février, le sanctuaire de Lourdes célèbre le 160^e anniversaire de la première apparition de la Vierge Marie à Bernadette Soubirous. Le 11 février 1858, alors qu'une jeune fille illettrée de 14 ans se rendait au creux du rocher de Massabielle pour y chercher du bois, une « dame » fit une apparition. Jusqu'au 16 juillet de la même année, la Vierge lui apparut 18 fois en tout, pour la charger d'être sa messagère. La journée du 11 février marquera aussi la 21^e édition de la Journée mondiale du malade, instituée par saint Jean-Paul II.

Agenda — Colloque à Paris

« Spiritualité dans les soins ? Développer l'inspiration, la motivation, les valeurs et l'innovation » : les 15, 16 et 17 février, colloque co-organisé par le département Éthique biomédicale du Centre Sèvres et le Réseau santé, soins et spiritualités (Respir). L'occasion de mieux comprendre comment la thématique de la spiritualité se traduit dans les pratiques de soins en milieu institutionnel ou au domicile. Centre Sèvres, 36, bis rue de Sèvres, 75006 Paris.

Programme complet et inscription : www.respir.org et par mail à info@respir.org



Abus sexuels dans l'Église du Chili : la chronologie du scandale